



Compte rendu de séance Conseil municipal du 29 juin 2020

L'an 2020, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, à la salle des halles, lieu extraordinaire de ses séances (cf. article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, et courrier adressé au préfet le 18 mai 2020). En effet, depuis le 19 septembre 2019, les réunions du conseil municipal de la ville de Carhaix se déroulent dans la salle de réunion de la Maison des Services Au Public, la salle habituelle de réunion du conseil municipal située à l'hôtel de ville faisant l'objet de travaux. Cette salle ne permettait pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Date de la convocation : 23/06/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 01/07/2020

et publication ou notification
du 06/07/2020

A été nommé secrétaire : *Monsieur Yves Guenver*

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|----|
| PREAMBULE | 3 |
| Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2020..... | 3 |
| 2020-61 : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 | 3 |
| 2020-62 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget général..... | 5 |
| 2020-63 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget du service eau | 6 |
| 2020-64 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget du service assainissement | 7 |
| 2020-65 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget lotissement du Poher | 8 |
| 2020-66 : Approbation des comptes administratifs 2019 : instruction des autorisations d'urbanisme | 9 |
| 2020-67 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget crematorium..... | 9 |
| 2020-68 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget pompes funèbres | 10 |
| 2020-69 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget principal | 11 |
| 2020-69-1 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget du service eau | 12 |

| | |
|---|----|
| 2020-69-2 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget du service assainissement | 14 |
| 2020-69-3 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget lotissement du Poher..... | 15 |
| 2020-70 : Décision modificative n°2 du budget principal 2020 | 16 |
| 2020-71 : Décision modificative n°1 du budget eau 2020 | 18 |
| 2020-72 : Décision modificative n°1 du budget assainissement 2020..... | 19 |
| 2020-73 : Décision modificative n°1 budget du lotissement du Poher..... | 19 |
| 2020-74 : Avance de trésorerie pour le Centre des Congrès sous la forme d'un prêt de 30 000 € sans intérêt remboursable annuellement..... | 20 |
| 2020-75 : Augmentation de la subvention au C.C.A.S. de 25 000 € pour les aides alimentaires versées en période de pandémie..... | 21 |
| 2020-76 : Attribution de subventions aux associations 2020 | 22 |
| 2020-77 : Coopération décentralisée camp de El Arroub Palestine – Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association France-Palestine Solidarité Centre Bretagne | 32 |
| 2020-78 : Pont de Kergroas - Travaux de consolidation et de pérennisation – Demande de subvention - Mise en place d'une convention définissant les modalités de financement entre Carhaix et Plounévezel..... | 34 |
| 2020-79 : Tarifs de la cantine, de la garderie pour l'année scolaire 2020/2021..... | 36 |
| 2020-80 : Modification des tarifs du camping – supplément de charges liées à la covid 19 | 37 |
| 2020-81 : Aménagement de la place Per Jakez Hélias – demande de subvention à la Région bretagne (protocole « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne ») | 39 |
| 2020-82 : Demande de subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020 | 40 |
| 2020-83 : Implantation d'un complexe cinématographique de trois salles en centre-ville – Approbation du programme, lancement du concours d'architecte et demande de subventions.... | 41 |
| 2020-84 : Centre communal d'Action Sociale : désignation des administrateurs élus et des administrateurs nommés..... | 45 |
| 2020-85 : Syndicat intercommunal d'action sociale et culturelle (SIASC) : élection des délégués du Conseil Municipal et nomination des délégués représentants des associations..... | 47 |
| 2020-86 : Commission communale des impôts directs (CIDD) : désignation des commissaires | 49 |
| 2020-87 : Commission bilinguisme breton-français : désignation des membres extérieurs au Conseil Municipal..... | 50 |
| 2020-88 : Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées : fixation de la composition | 52 |
| 2020-89 : Commission locale d'indemnisation des commerces suite aux travaux – Election des représentants du conseil municipal | 53 |
| 2020-90 : Chapelle Sainte Anne – Rue Brizeux – Demande de classement au titre des monuments historiques | 54 |
| 2020-91 : Vente d'une partie de domaine public – Kergadigen..... | 56 |

| | |
|--|----|
| 2020-92 : Vente d'une partie de domaine public – Kergaurant..... | 57 |
| 2020-93 : Convention d'utilisation du terrain de football – commune de Treffrin..... | 57 |
| 2020-94 : Indemnité de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux délégués – Annule et remplace la délibération du 02.06.2020 | 58 |
| 2020-95 : Personnel communal : création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant la période de confinement | 61 |
| 2020-96 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – exercice 2019... | 62 |
| 2020-97 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable – exercice 2019 | 63 |
| 2020-98 : Informations | 64 |
| 2020-99 : Motion contre le projet d'installation d'un radar sur la route départementale à Cabornès | 66 |

PREAMBULE

Rapporteur : C.Troadec / Direction

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.

2020-61 : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019

Rapporteur: Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2019 mettent en évidence des résultats conformes aux comptes administratifs.

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable sur les comptes de gestion 2019 du trésorier arrêtés comme suit :

Budget général

Section de fonctionnement :

Dépenses :
7 735 631, 51 €

Budget du service eau

Section de fonctionnement :

Dépenses : 557 270,00 €

Recettes :
9 807 815, 33 €
**Soit un excédent de
2 072 183, 82 €**

Section d'investissement :

Dépenses :
7 474 982, 44 €
Recettes : 3 942 091, 16 €
Soit un solde négatif de - 3 532 891, 28 €

Restes à réaliser en dépenses : 2 674 278 €

Restes à réaliser en recettes : 2 674 278 €

Recettes : 860 358, 47 €
Soit un excédent de 303 088, 47 €

Section d'investissement :

Dépenses : 409 668, 06 €
Recettes : 493 890, 60 €
Soit un solde positif de 84 222, 54 €

Budget du service assainissement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 562 100, 54 €
Recettes : 894 101, 45 €
Soit un excédent de 332 000, 91 €

Section d'investissement :

Dépenses : 891 699, 99 €
Recettes : 1 102 772, 17 €
Soit un solde positif de 211 072, 18 €

Budget lotissement du Poher

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0, 16 €
Recettes : 0, 00 €
Soit un déficit de 0, 16 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0, 00 €
Recettes : 48 187, 54 €
Soit un solde positif de 48 187, 54 €

Budget Instructions des autorisations d'urbanisme

Section de fonctionnement :

Dépenses : 27 418, 00 €
Recettes : 27 418, 00 €

Les budgets crématorium et pompes funèbres ont été clôturés en 2018, ils sont arrivés à leur dernière année et doivent être soldés.

Budget crématorium

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0, 00 €
Recettes : 0, 00 €
Soit un excédent de 0, 00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0, 00 €
Recettes : 0, 00 €
Soit un solde positif de 0, 00 €

Budget pompes funèbres

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0, 00 €
Recettes : 0, 00 €
Soit un excédent de 0, 00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0, 00 €
Recettes : 0, 00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2019 du trésorier.

2020-62 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget général

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) : M. TROADEC Christian, MAIRE

Le quorum est atteint.

Vu le code des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Dépenses : | 7 735 631, 51 € |
| Recettes : | 9 807 815, 33 € |
| Soit un excédent de | 2 072 183, 82 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Dépenses : | 7 474 982, 44 € |
| Recettes : | 3 942 091, 16 € |
| Soit un solde négatif de | - 3 532 891, 28 € |

Restes à réaliser en dépenses : 2 674 278 €

Restes à réaliser en recettes : 2 674 278 €.

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable,

Le Maire se retire au moment du vote. Mme Jacqueline MAZEAS, première adjointe, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif du budget général 2019 par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-63 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget du service eau

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) : M. TROADEC Christian, MAIRE

Le quorum est atteint.

Vu le code des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Dépenses : | 557 270, 00 € |
| Recettes : | 860 358, 47 € |
| Soit un excédent de | 303 088, 47 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 409 668, 06 € |
| Recettes : | 493 890, 60 € |
| Soit un solde positif de | 84 222, 54 € |

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable,

Le Maire se retire au moment du vote. Mme Jacqueline MAZEAS, première adjointe, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif du budget annexe eau 2019 par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-64 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget du service assainissement

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : Mmes : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) : M. TROADEC Christian, MAIRE

Le quorum est atteint.

Vu le code des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Dépenses : | 562 100, 54 € |
| Recettes : | 894 101, 45 € |
| Soit un excédent de | 332 000, 91 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Dépenses : | 891 699, 99 € |
| Recettes : | 1 102 772, 17 € |
| Soit un solde positif de | 211 072, 18 € |

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable,

Le Maire se retire au moment du vote. Mme Jacqueline MAZEAS, première adjointe, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif du budget annexe assainissement 2019 par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-65 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget lotissement du Poher

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) : M. TROADEC Christian, MAIRE

Le quorum est atteint.

Vu le code des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|---------------------------|----------------|
| Dépenses : | 0, 16 € |
| Recettes : | 0, 00 € |
| Soit un déficit de | 0, 16 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 0, 00 € |
| Recettes : | 48 187, 54 € |
| Soit un solde positif de | 48 187, 54 € |

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable,

Le Maire se retire au moment du vote. Mme Jacqueline MAZEAS, première adjointe, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif du budget annexe lotissement du Poher 2019 par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-66 : Approbation des comptes administratifs 2019 : instruction des autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) : M. TROADEC Christian, MAIRE

Le quorum est atteint.

Vu le code des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 27 418, 00 €

Recettes : 27 418, 00 €

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable,

Le Maire se retire au moment du vote. Mme Jacqueline MAZEAS, première adjointe, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif du budget annexe instruction des autorisations d'urbanisme 2019 par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-67 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget crematorium

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) : M. TROADEC Christian, MAIRE

Le quorum est atteint.

Vu le code des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------------|----------------|
| Dépenses : | 0, 00 € |
| Recettes : | 0, 00 € |
| Soit un excédent de | 0, 00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Dépenses : | 0, 00 € |
| Recettes : | 0, 00 € |
| Soit un solde positif de | 0, 00 € |

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable,

Le Maire se retire au moment du vote. Mme Jacqueline MAZEAS, première adjointe, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif du budget annexe crematorium 2019 par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-68 : Approbation des comptes administratifs 2019 : budget pompes funèbres

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme.

Absent(s) : M. TROADEC Christian, MAIRE

Le quorum est atteint.

Vu le code des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------------|---------------|
| Dépenses : | 0,00 € |
| Recettes : | 0,00 € |
| Soit un excédent de | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Dépenses : | 0,00 € |
| Recettes : | 0,00 € |
| Soit un solde positif de | 0,00 € |

La commission des finances réunie le 18 juin 2020 a émis un avis favorable,

Le Maire se retire au moment du vote. Mme Jacqueline MAZEAS, première adjointe, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif du budget annexe pompes funèbres 2019 par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-69 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget principal

Rapporteur : Daniel COTTEN

| |
|--|
| <p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme</p> <p>Absent(s) :</p> <p>Le quorum est atteint.</p> |
|--|

Suite à la présentation des comptes administratifs 2019 du budget principal, il y a lieu d'affecter les résultats 2019. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de ce budget de la manière suivante :

A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté :

- un excédent de fonctionnement de **2 072 183, 82 €** qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,
- un solde d'investissement négatif de **- 3 532 891, 28 €** qu'il est proposé de reprendre en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

| | RESULTAT DES CA 2018 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RESTES A REALISER 2019 | SOLDE DES RESTES A REALISER | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat |
|--------|----------------------|--|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|--|
| INVEST | | | - 1 897 274, 27 € | - | - | - 3 532 891, 28 € |

| | | | | | | |
|-------|------------------|-----------|-----------------|---|--|-----------------|
| | - 1 657 525, 23€ | | | - | | |
| FONCT | 1 373 127, 73 € | 810 000 € | 2 072 183, 82 € | | | 2 072 183, 82 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|------------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 2 072 183, 82 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | - |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | - |
| Total affecté au c/ 1068 : | 2 072 183, 82 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | 0, 00 € |

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) - 3 532 891, 28 €

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020 sur ces affectations

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats pour l'exercice 2019 du budget général par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-69-1 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget du service eau

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Suite à la présentation des comptes administratifs 2019 du budget du service eau, il y a lieu d'affecter les résultats 2019. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats du budget du service eau de la manière suivante :

A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté :

- un excédent de fonctionnement de **303 088, 47 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,
- un solde d'investissement positif de **84 222, 54 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à l'article R001,

| | RESULTAT DES CA 2018 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RESTES A REALISER 2019 | SOLDE DES RESTES A REALISER | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat |
|--------|-------------------------|--|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|
| INVEST | + 124 681, 74 € | | - 40 459, 20 € | - | - | + 84 222, 54 € |
| FONCT | + 268 076, 84 € | 322 000 € | + 303 088, 47 € | | | + 303 088, 47 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | |
|---|----------------|
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | - |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | 303 088, 47 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | - |
| Total affecté au c/ 1068 : | 303 088, 47 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | 0, 00 € |

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) + 84 222, 54 €

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020 sur ces affectations

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats pour l'exercice 2019 du budget du service eau par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-69-2 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget du service assainissement

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Suite à la présentation des comptes administratifs 2019 du budget du service de l'assainissement, il y a lieu d'affecter les résultats 2019. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de ce budget de la manière suivante :

A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté :

- un excédent de fonctionnement de **332 000, 91 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,
- un solde d'investissement positif de **211 072, 18 €** qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

| | RESULTAT DES CA 2018 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RESTES A REALISER 2019 | SOLDE DES RESTES A REALISER | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat |
|--------|----------------------|--|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|--|
| INVEST | + 168 704, 75 € | | + 42 367, 43 € | - | - | + 211 072, 18 € |
| FONCT | + 488 067, 42 € | 246 000 € | + 332 000, 91 € | | | + 332 000, 91 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | |
|---|----------------------|
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | - |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | 332 000, 91 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | - |
| Total affecté au c/ 1068 : | 332 000, 91 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | 0, 00 € |

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001)**+ 211****072, 18 €**

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020 sur ces affectations

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats pour l'exercice 2019 du budget du service assainissement par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-69-3 : Affectation des résultats pour l'exercice 2019 : budget lotissement du Poher
Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Suite à la présentation des comptes administratifs 2019 du budget du lotissement du Poher, il y a lieu d'affecter les résultats 2019. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de ce budget de la manière suivante :

A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté :

- un déficit de fonctionnement de **0, 16 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de **48 187, 54 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

| | RESULTAT DES CA 2018 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RESTES A REALISER 2019 | SOLDE DES RESTES A REALISER | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat |
|--------|----------------------|--|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|--|
| INVEST | + 48 187, 54 € | - | - | - | - | + 48 187, 54 € |
| FONCT | - | - | - 0, 16 € | | | - 0, 16 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | - |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | - |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | - 0, 16 € |

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) + 48
187, 54 €

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020 sur ces affectations

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats pour l'exercice 2019 du budget lotissement du Poher par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »)

2020-70 : Décision modificative n°2 du budget principal 2020

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

En section de fonctionnement, il faut ajuster les crédits inscrits en recette sur les comptes R73111 « Taxes foncières et taxe d'habitation », R7411 « Dotation forfaitaire », R74121 « Dotation de solidarité rurale » et R74835 « Compensation des exonérations de taxe d'habitation ».

Afin de financer l'aide alimentaire accordée sous forme de chèque solidarité par le C.C.A.S., il est nécessaire d'augmenter de 25 000 € le montant annuel de la subvention au C.C.A.S. initialement de 133 300 €.

Il est proposé d'inscrire le solde des recettes fiscales et des dotations complémentaires sur le compte D60636 « Fourniture de vêtements de travail et d'EPI ».

En section d'investissement, il était inscrit provisoirement au compte R1068 1 798 000 €. En réalité l'excédent de fonctionnement est de 2 072 183, 82 €. Il convient alors d'augmenter le compte R1068 de 274 183,82 €.

Il faut également prévoir 30 000€ de crédits en dépenses et recettes d'investissement sur les comptes D27638 et R1687 afin de retracer par des opérations comptables l'avance de trésorerie remboursable faite au Centre des Congrès.

Il faut ajouter 2 000 € en dépenses au compte D1341 « Dotation d'équipement des territoires ruraux » afin de reprendre un rattachement de 2017 et 2 400 € au compte D10226 afin de rembourser un trop perçu de taxe d'aménagement.

Afin de maintenir le budget 2020 équilibré, il est proposé de diminuer le compte R1641 « Emprunt » de 274 183, 82 €.

| |
|----------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|----------------------------------|

| Dépenses | | |
|---|--|-----------------------|
| Compte | Libellé | Montant |
| D657362 | Subvention de fonctionnement au C.C.A.S. | + 25 000, 00 € |
| D60636 | Fourniture vêtements de travail et EPI | + 7 939, 00 € |
| Total dépenses de fonctionnement | | + 32 939, 00 € |
| Recettes | | |
| R73111 | Taxes foncières et d'habitation | + 6 661, 00 € |
| R7411 | Dotations forfaitaire | - 11 051, 00 € |
| R74121 | Dotations de solidarité rurale | + 22 231, 00 € |
| R74835 | Compensation des exonérations de taxe d'habitation | + 15 098, 00 € |
| Total recettes de fonctionnement | | + 32 939, 00 € |

| |
|---------------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------------|

| Dépenses | | |
|--|---|-----------------------|
| Compte | Libellé | Montant |
| D10226 | Taxe d'aménagement | + 2 400, 00 € |
| D1341 | Dotations d'équipement des territoires ruraux | + 2 000, 00 € |
| D27638 | Autres créances immobilisées | + 30 000, 00 € |
| Total dépenses d'investissement | | + 34 400, 00 € |
| Recettes | | |
| R1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | + 274 183, 82 € |
| R1641 | Emprunts en euros | - 269 783, 82 € |
| R1687 | Remboursement autres dettes | + 30 000, 00 € |
| Total recettes d'investissement | | + 34 400, 00 € |

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, les membres du conseil municipal approuvent la décision modificative n°2 du budget principal 2020, par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »), qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

2020-71 : Décision modificative n°1 du budget eau 2020

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Au budget 2020, il était inscrit provisoirement aux comptes R1068 et R001, respectivement 295 000 € et 70 000 €. En réalité **les résultats sont de 303 088, 47 € et de 84 222, 54 €**. Il convient alors de d'augmenter les comptes R1068 et R001, respectivement de 8 088, 47 € et 14 222, 54 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte R 1641 «Emprunt» de 22 311, 01 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Recettes | | |
|--|--|----------------|
| R1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | + 8 088, 47 € |
| R001 | Solde d'exécution d'investissement reporté n-1 | + 14 222, 54 € |
| R1641 | Emprunts en euros | - 22 311, 01 € |
| Total recettes d'investissement | | 0, 00 € |

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, les membres du conseil municipal approuvent la décision modificative n°1 du budget eau 2020, par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »), qui s'équilibre en recettes et en dépenses

2020-72 : Décision modificative n°1 du budget assainissement 2020

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint

Au budget 2020, il était inscrit provisoirement aux comptes R1068 et R001, respectivement 305 000 € et 379 000 €. En réalité **les résultats sont de 332 000, 91 € et de 211 072, 18 €**. Il convient alors de d'augmenter le compte R1068 de 27 000, 91 € et de diminuer le compte le R001 de 167 927, 82 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte R 1641 « Emprunt » de 140 926, 91 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Recettes | | |
|--|--|-----------------|
| Compte | Libellé | Montant |
| R1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | + 27 000, 91 € |
| R001 | Solde d'exécution d'investissement reporté n-1 | - 167 927, 82 € |
| R1641 | Emprunts en euros | + 140 926, 91 € |
| Total recettes d'investissement | | 0, 00 € |

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, les membres du conseil municipal approuvent la décision modificative n°1 du budget assainissement 2020, par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »), qui s'équilibre en recettes et en dépenses

2020-73 : Décision modificative n°1 budget du lotissement du Poher

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

En section de fonctionnement, il faut prévoir le déficit de fonctionnement 2019 de 0,16 € au compte D002. Ce déficit correspond à un reliquat de T.V.A.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte D605 « achat de matériel » du même montant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | |
|---|---------------------------------------|---------------|
| Compte | Libellé | Montant |
| D605 | Achat de matériel | - 0, 16 € |
| D002 | Déficit de fonctionnement reporté n-1 | + 0, 16 € |
| Total dépenses de fonctionnement | | 0, 0 € |

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, les membres du conseil municipal approuvent la décision modificative n°1 du budget lotissement du Poher 2020, par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix »), qui s'équilibre en recettes et en dépenses

2020-74 : Avance de trésorerie pour le Centre des Congrès sous la forme d'un prêt de 30 000 € sans intérêt remboursable annuellement

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Le Centre des Congrès n'a pas une trésorerie suffisante au 1^{er} semestre pour faire face aux décaissements. Sa trésorerie se reconstituant en fin d'année, il est proposé de lui verser comme en 2019, une avance de trésorerie sous la forme d'un prêt remboursable.

Vu l'article les articles L 1111-8 et L 1511-2 du C.G.C.T., dans le domaine de l'action économique, les communes peuvent faire des prêts et avances remboursables à taux nul aux entreprises dans le domaine de l'action économique.

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le versement au Centre des Congrès d'une avance de trésorerie sous la forme d'un prêt de 30 000 € sans intérêt remboursable annuellement.

2020-75 : Augmentation de la subvention au C.C.A.S. de 25 000 € pour les aides alimentaires versées en période de pandémie

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, Mme AUFFRET Isabelle à M. PHILIPPE Hervé, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

L'application des mesures de confinement pour lutter contre la Covid-19 a eu pour conséquence le maintien à domicile des enfants au sein de leur foyer.

Pour les ménages les plus modestes, dont les enfants mangent habituellement à la cantine scolaire, cela a engendré :

- sur le plan financier, une accentuation de la précarité de leur situation financière du fait de l'augmentation des dépenses alimentaires
- sur le plan alimentaire pour les enfants : la suspension du service régulier d'un repas complet chaud et équilibré

En signe de solidarité avec les familles, la Ville de Carhaix et le CCAS ont pris des mesures financières pour soutenir les ménages carhaisiens dont les enfants, de la petite section au CM2, sont scolarisés à Carhaix. La restauration scolaire n'a pas été facturée, pour l'ensemble des familles, pour la première quinzaine de mars. Les familles les plus modestes ont reçu une aide, sous forme de « chèques solidarité », modulée suivant le quotient familial, jusqu'à 150€ par enfant.

| QF | aide accordée |
|------------------|---------------|
| 0 à 250 | 150,00 € |
| 251 à 450 | 130,00 € |
| 451 à 600 | 110,00 € |
| 601 à 750 | 90,00 € |

Cette aide a été accordée sous forme de chèques solidarité destinés aux achats alimentaires et de produits d'hygiène et utilisables jusqu'au 30 juin 2020 d'un montant de 10€ et 20 €.

Afin de financer cette aide qui a été prise en charge par le C.C.A.S., il est nécessaire d'augmenter de 25 000 € le montant annuel de la subvention au C.C.A.S. initialement de 133 300 €.

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

2020-76 : Attribution de subventions aux associations 2020

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

La Ville de Carhaix-Plouguer dans le cadre de sa politique d'accompagnement du tissu associatif local ou des organisations reconnues d'utilité publiques intervenant sur son territoire, vote chaque année des subventions.

Quatre commissions municipales (culturelle, sportive, sociale, scolaire) se sont réunies pour étudier les demandes. Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 18 juin 2020.

| ASSOCIATIONS | MONTANTS 2019 | MONTANTS 2020 (intégrant les montants déjà votés depuis le 1 ^{er} janvier) |
|--------------------------|------------------|---|
| Associations sportives | 81 700 € | 89 850 € |
| Associations culturelles | 37 960 € | 38 530 € |
| Associations scolaires | 111 707 € | 104 145 € |
| Associations sociales | 11 280 € | 12 613 € |
| Associations diverses | 6 090 € | 6 240 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 248 737 € | 251 378 € |

ASSOCIATIONS SPORTIVES - DEMANDES de SUBVENTION 2020

| | Associations | Montants 2019 | Propositions 2020 | avances versées | Locaux mis à disposition et /ou observations | |
|----|--|---------------|-------------------|-----------------|--|--|
| | TOTAL SUBVENTIONS SPORT | 81 700 | 89 850 | | | |
| | Subventions de fonctionnement | 79 700 | 83 850 | | | |
| 1 | Société de tir du Poher | 900 | 900 | | Stand air comprimé 10 M dans Local dans l'Ecole Diwan | |
| 2 | Rugby Club Carhaisien | 5 000 | 6 000 | 3 750 | Terrain de Kerampuilh, Club House, Vestiaires | |
| 3 | Club de Badminton | 1 000 | 1 000 | | Salle omnisports | |
| 4 | Hand Ball Entente Monts d'Arrée Carhaix | 3 500 | 4 500 | 2 625 | Gymnase Paul Sérusier, Salle omnisports Création de la section Handfit et d'école d'arbitrage | |
| 5 | Club de pétanque du Poher | 1 100 | 1 100 | | Maison des jeux d'adresse | |
| 6 | Carhaix Poher gymnastique | 3 300 | 3 300 | 2 475 | Salle spécialisée de gymnastique, bureau partagé avec le judo club dans la salle omnisports | |
| 7 | Les Marcheurs du Poher | 200 | 200 | | Salle de réunion office des sports, les halles pour l'AG | |
| 8 | Rederien Kreiz Breizh | 200 | 200 | | | |
| 9 | Carhaixment Danse | 1 400 | 1 400 | 1 050 | Gymnase de l'école Persvien | |
| 10 | Judo Club du Poher | 2 150 | 2 150 | 1 612.50 | Dojo avec vestiaires, une salle de réunion, locaux de rangement de matériel et de tatamis | |
| 11 | Section Compétition Judo club du Poher SEISHINKAN | 400 | 400 | 300 | Dojo, salle omnisports, salle Stere à Châteauneuf | |
| 12 | Volley Ball | 200 | 200 | | Gymnase du lycée - Salle omnisports | |

| | | | | |
|----|-------------------------------------|-------|-------|---|
| 13 | Carhaix VTT | 350 | 350 | Local de stockage pour le matériel dans l'ancien centre équestre de la vallée de l'hyères |
| 14 | Association Sportive du Poher (IME) | 300 | 300 | Terrains de foot de Kerampuilh, Maison des jeux d'adresse, Piste d'athlétisme du stade Charles Pinson, Halles |
| 15 | Amicale Karaté Do Carhaix | 950 | 1 000 | Dojo (douches et vestiaires), Salle de réunion, Minibus, Salle de musculation |
| 16 | ALCP section Athlétisme | 2 500 | 2 500 | Local Boulevard de la République |
| 17 | Carhaix Natation | 3 000 | 3 000 | Piscine |
| 18 | Pétanque Loisirs | 100 | 100 | Maison des jeux d'adresse |
| 19 | Club Cyclotourisme du Poher | 500 | 500 | Local Rue Renan |
| 20 | Gymnastique volontaire du Poher | 200 | 200 | Gymnase école de Persivien, Tapis |
| 21 | Carhaix Basket | 1 600 | 1 600 | Salle omnisports, Gymnase du lycée Paul Sérusier, Salle Collège St Trémeur |
| 22 | Union Cycliste Carhaisienne | 3 000 | 3 000 | Salle de réunion Bd de la République, Salle de musculation, Halles et Ti Ar Vro (ponctuellement), Garage voiture, Maison des jeux d'adresse (AG) |
| 23 | Dernières Cartouches | 9 000 | 9 000 | Stade Charles Pinson et équipements, Salle de réception dans la cour de l'école de la République, Bureau près de l'Office des Sports, Vestiaires de Poulriou , Salle de St Trémeur. |

| | | | | | |
|----|--|-------|-------|-------|---|
| 24 | Tennis Club Carhaisien | 3 800 | 3 800 | 2 850 | Courts de tennis et dépendances, Local de rangement, Club House, Bureau, Vestiaire douche, Salle de musculation |
| 25 | Carhaix Sports Canins | 300 | 300 | | Terrain de Poulriou et salle de réunion |
| 26 | Joueurs de palets sur terre du Centre Bretagne | 150 | 150 | | Sous réserve de présentation de dossier Maison des jeux d'adresse |
| 27 | Office des Sports | 9 200 | 9 200 | 9 525 | |
| 28 | Office de Sports - Aides Ponctuelles | 3 500 | 3 500 | | |
| 29 | Les Pongistes du Poher | 500 | 500 | | Gymnase école de Persvien |
| 30 | Association Sportive du Collège Beg-Avel | 950 | 950 | | Salle omnisport, Salle de gym, Stade Charles Pinson, Terrains de Kerampuilh, Vallée de l'Hyères |
| 31 | Association Sportive La Trémeuroise | 250 | 250 | | Stade Charles Pinson, Salle de musculation |
| 32 | Association Sportive du Lycée Paul Sérusier | 250 | 250 | | Salles de gymnastique, Salle omnisports, Terrain herbeux salle omnisports |
| 33 | Canoë Kayak | 1 200 | 1 200 | | Convention entre la Mairie et le propriétaire du Moulin du Roy et le CCKC |
| 34 | Centre Equestre | 6 300 | 6 300 | 4 725 | installations de Kerniguez (manège, couvert, boxes, etc.), Salle de musculation, Club house. |
| 35 | Breizh Sport Attitude | 500 | 500 | | Box bâtiment "Bosson" pour entreposer le matériel |
| 36 | Ass. Motards Bikes | 100 | 100 | | |

| | | | | | |
|----|--|-----------------------------------|--------------|-------|---|
| 37 | Carhaix Yoga | 100 | 100 | | Salle 205 Boulevard de la République |
| 38 | Billard Club Carhaisien | 100 | 100 | | Salle omnisports |
| 39 | La boule Bretonne Carhaisienne | 1 050 | 1 050 | | Maison des jeux d'adresse |
| 40 | Paintball à l'ouest | 150 | 150 | | Terrain Vallée de l'Hyères |
| 41 | Azahar Flamenco | 150 | 150 | | Salle 202 Boulevard de la République |
| 42 | Escrime Club la Riposte | 350 | 350 | | Gymnase école Persivien |
| 43 | Ass. sportive lycée Diwan | 250 | 250 | | Salle omnisport, Terrains et vestiaires du rugby |
| 44 | Athlétique club de Carhaix | 8 000 | 8 600 | | Complexe Poulriou, Stade Charles Pinson, Salle omnisports, Local "Club canin", Algeco |
| 45 | Skol Gouren | 600 | 600 | | Sous réserve de présentation de dossier Salles des sports |
| 46 | Carhaix Golf | 800 | 800 | | Développement du volet compétition et activités sportives auprès des jeunes |
| 47 | Au Zen Club (jeux bretons) | 100 | 100 | | Maison des jeux d'adresse |
| 48 | Carhaix Triathlon | 200 | 200 | | |
| 49 | Carhaix Poher roller skating | | 1 500 | | |
| | Total Subventions exceptionnelles | 2 000 | 6 000 | | |
| 1 | ALCP section Athlétisme | Convention d'objectif et de moyen | 1000 | 1000 | Organisation Cross de la ligue |
| 2 | Dernières Cartouches | 2 000 | 2 000 | | Challenge Frank Penvern -Tournoi du Poher-Opposition amicale-Tournoi féminin |
| 3 | JUDO Club du Poher | | 2 000 | 2 000 | |
| 4 | Hand Ball Entente Monts d'Arrée Carhaix | | 1 000 | | Tournoi jeunes |

ASSOCIATIONS CULTURELLES - DEMANDES de SUBVENTION 2020

| N° | Association | 2019 | Proposition 2020 | avances versées | Locaux mis à disposition et observations |
|----|--|---------------|------------------|-----------------|---|
| | TOTAL SUBVENTIONS CULTURE | 37 960 | 38 530 | | |
| | SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT | 36 460 | 29 930 | 1 275 | |
| 1 | Centre culturel breton EGIN (Festival du livre) | 12 100 | 12 100 | | Ti ar Vro |
| 2 | Centre culturel breton EGIN | 3 900 | 3 900 | | Ti ar Vro |
| 3 | Deskin d'An Oadourien | 500 | 500 | 375 | 1 salarié |
| 4 | Bagad Karaez | 1 500 | 1 500 | | Salle de répétitions et bureaux rue Henri Leclerc |
| 5 | Eostin Spered Ar Yezh (collectage Langue bretonne) | 100 | 100 | | Salle 9 rue de la Tour d'Auvergne |
| 6 | Comité de jumelage Carhaix/Dawlish (GB) | 700 | 700 | | |
| 7 | Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (Allemagne) | 700 | 700 | | |
| 8 | Comité de jumelage Carhaix/Carrickmacross | 700 | 700 | | Salle Paul Simon- Ti ar Vro- Halles |
| 9 | Association France Palestine Solidarité | 700 | 700 | | |
| 10 | Association régionale des Jeunesses musicales de France (JMF) Via Convention | 550 | 550 | | Convention de partenariat (reversement 1€ au Glenmor) |
| 11 | Cercle celtique Ahès-Carhaix | 1 500 | 1 500 | | Locaux Bd République |
| 12 | Les Amis de l'Orgue | 130 | 150 | | Orgue de l'église |
| 13 | Roudour (cours en langue bretonne) | 1 200 | 1 200 | | Ti ar Vro |
| 14 | Office de la Langue bretonne - Ofis Ar Brezhoneg (convention de 2010) | 1 500 | 1 500 | | Convention |
| 15 | La Troupe Arc en Ciel (Danses et chants) | 400 | 400 | | Cinédix |
| 16 | Scrabble Carhaisien | 150 | 150 | | Salle du Petit Clos |
| 17 | Comité de jumelage Karaez-Oiartzun | 700 | 700 | | |

| | | | | | |
|----|---|--------------|------------------------------|--------------|---|
| 18 | Div Skouarn | 200 | 200 | | Charte signée par Galipette |
| 19 | Emglev bro Karaez | 730 | 730 | | Ti Ar Vro |
| 20 | Contrechamp | 1 200 | 1 200 | 900 | Salle de cinéma et locaux du Grand Bleu |
| 21 | TAOL DINS (rencontre autour du jeu de société pour adultes) | 150 | 150 | | |
| 22 | Inspire Gospel Expression | 150 | 150 | | |
| 23 | Ass. Comité de quartier historique | | 150 | | |
| 24 | L'atelier du Carhaix d'Art | | 150 | | |
| 25 | Bagadans | 7 000 | 0 | | La manifestation n'aura pas lieu |
| 26 | Poher Patchwork | | 150 | | |
| | SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES | 1 500 | 8 600 | 5 000 | |
| 1 | Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (Allemagne) | | 1 000 | | Sous réserve de l'organisation voyage du 50ème anniversaire |
| 2 | Cercle celtique Ahès-Carhaix | | 5 000 | 5 000 | Achat de costumes |
| 3 | Comité de jumelage Carhaix/Carrickmacross | | 1 100 | | Accueil musiciens Carrickmacross – sous réserve de leur venue |
| 4 | La troupe arc en ciel | | Gratuité Salle Glenmor | | |
| 5 | Bagad Karaez | 1 500 | 1 500 | | Sous réserve de présentation de factures d'achat de matériel |

| ASSOCIATIONS SCOLAIRES - DEMANDES de SUBVENTION 2020 | | | | |
|---|---|----------------|-------------------------|------------------|
| N° | Association | 2019 | Proposition 2020 | Remarques |
| | SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT | 111 707 | 104 145 | |
| 1 | Association PARENTS ELEVES LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER | 240 | 240 | |

| | | | | |
|----|--|--------|--------|--|
| 2 | D.D.E.N. SECTEUR CARHAIX | 75 | 75 | |
| 3 | PARENTS d'ELEVES des ECOLES PUBLIQUES de CARHAIX | 360 | 360 | |
| 4 | ASS. SPORTIVE ET SOCIO CULTURELLE (Bd République) | 300 | 300 | |
| 5 | FCPE Collège BEG AVEL (Parents d'élèves) | 280 | 280 | |
| 6 | AEP Skol Diwan karaez (Parents d'élèves) | 150 | 150 | |
| 7 | ASSOCIATION DIV YEZH KARAEZ (Parents élèves école bilingue publique) | 155 | 160 | |
| 8 | PARENTS d'ELEVES de KERAMPUIL IME (Parents d'enfants en situation de handicap) | 145 | 150 | |
| 9 | FONCTIONNEMENT ECOLE ENFANT JESUS (617,25 €/enfant Carhaisien) | 89 502 | 83 330 | Participation versée en 3 fois sur présentation de la liste des effectifs après les vacances de la Toussaint. 617,25 € par élève (135 élèves carhaisiens en novembre 2019) |
| 10 | RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE ENFANT JESUS (1,25 €/enfant Carhaisien) | 20 300 | 18 900 | Participation versée sur état de présence (135 élèves maximum pour année scolaire 2019-2020 base : 80% élèves restant à la cantine scolaire x 1,25 € X 140 journées école) |
| 11 | USEP (Union Sportive et éducative de Persivien) | 200 | 200 | |

| ASSOCIATIONS SOCIALES - SUBVENTIONS 2020 | | | | | |
|--|---|---------------|------------------|-----------------------|--|
| N° | Association | 2019 | Proposition 2020 | montants déjà obtenus | Locaux mis à disposition - Remarques |
| | TOTAL | 11 280 | 12 613 | 3 100 | |
| | Subvention de fonctionnement | 11 080 | 12 213 | 3 100 | |
| 1 | C.I.D.F.F. CENTRE D'INFORMATION des DROITS de la FEMME et de la FAMILLE | 1 500 | 2 000 | | Augmentation du temps de permanences d'une demi-journée par mois |

| | | | | | |
|----|---|-------|-------|-------|---|
| 2 | AMICALE DONNEURS DE SANG CARHAIX ET SA REGION | 220 | 220 | | Les Halles à chaque collecte |
| 3 | UNION LOCALE CGT | 550 | 550 | | Maison des syndicats (2 rue Georges Clémenceau) |
| 4 | UNION LOCALE CFDT | 550 | 550 | | 2 bureaux et une salle intersyndicale |
| 5 | CLUB AMITIE ET LOISIRS | 600 | 600 | | Local du Petit Clos |
| 6 | FHATH ACCIDENTES DE LA VIE- GOURIN/CARHAIX | 200 | 200 | | |
| 7 | SECOURS POPULAIRE Français CARHAIX | 600 | 2 100 | 1 500 | 4 pièces Rue Renan, Entrepôt meubles local Bosson rue Laennec |
| 8 | DON BOSCO-EMERGENCE (aide aux victimes d'infractions) | 1 000 | 1 000 | | |
| 9 | DON BOSCO (La maison bleue) | 300 | 300 | | |
| 10 | ASP ARMORIQUE (AIDE SOUTIEN PRESENCE) | 160 | 160 | | Local animation de quartier 2 fois par mois |
| 11 | ALECC (ATELIER LECTURE ECRITURE CALCUL de CARHAIX) | 200 | 200 | | 2 salles Bd de la République |
| 12 | SECOURS CATHOLIQUE | 300 | 350 | | |
| 13 | ASSOCIATION YAOUANK ATA0 (maison de retraite) | 500 | 500 | | |
| 14 | BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE | 950 | 933 | | |
| 15 | CROIX ROUGE FRANCAISE/ CARHAIX | 600 | 2 100 | 1 600 | montant total accordé similaire à celui du Secours Populaire par souci d'équité |
| 16 | CROIX ROUGE FRANCAISE (EDF conservation denrées alimentaires) | 1 650 | 1 650 | | Sur présentation de factures |
| 17 | SESAM (Oxyjeunes)- Aides aux jeunes | 300 | 400 | | |
| 18 | ASSO LEZARD - Solidarité internationale | 50 | 50 | | |
| 19 | L'ŒIL SONORE ET LE CINEMA PARLE | 100 | | | |

| | | | | | |
|----|--|------------|------------|--|--|
| 20 | LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER | 200 | 200 | | |
| 21 | REVES DE CLOWN | 50 | 50 | | |
| 22 | ADAPEI 29 | | 100 | | |
| 23 | RESTAURANT DU CŒUR | 500 | 600 | | versée sous forme d'achats alimentaires |
| 24 | UNAFAM | | 300 | | |
| 25 | France Alzheimer et maladies apparentées | | 100 | | |
| 26 | APF France handicap | | 100 | | |
| | Subvention exceptionnelle | 200 | 400 | | |
| 1 | UNAFAM | | 200 | | Investissement de départ (ordinateur-logiciels-imprimante-téléphone-rétroprojecteur) |
| 2 | DON BOSCO (La maison bleue) | | 200 | | Soutien à l'acquisition de la Maison Bleue |

| ASSOCIATIONS DIVERSES - DEMANDES de SUBVENTION 2020 | | | | |
|--|---|--------------|--|---|
| N° | Association | 2019 | Propositions de la commission des finances votées à l'unanimité | Locaux mis à disposition et observations |
| | TOTAL SUBVENTIONS GENERALES | 6 090 | 6 240 | |
| | SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT | 5 840 | 5 990 | |
| 1 | Société de chasse la Diane | 600 | 600 | |
| 2 | Comité de foire Kala Goan (Foire aux chevaux) | 4 000 | 4 000 | Foire aux chevaux |
| 3 | Amicale des Anciens Cols Bleus de Carhaix et des Environs | 55 | 55 | |
| 4 | FNACA (Anciens combattants) | 155 | 155 | Rue de la Tour d'Auvergne (ex Maison Lebreton) |
| 5 | Société d'horticulture et de sylviculture | 100 | 100 | |

| | | | | |
|----|--|------------|------------|--|
| 6 | Les Amis du Réseau Breton | 450 | 450 | Inventaire- Archivage -Etude numérisation archives |
| 7 | Echange et Compagnie | Convention | Convention | |
| 8 | Comité de développement des Agriculteurs du Poher | | 0 | |
| 9 | Arti breizh | | 150 | |
| 10 | Association Carhaix-Tiers Monde | 480 | 480 | |
| | SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES | 250 | 250 | |
| 1 | Le Cheval Territorial | 100 | 100 | Organisation du championnat de Bretagne de maniabilité 2020 |
| 2 | Société Hippique du Poher | 150 | 150 | Concours cantonaux |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent ces propositions d'attributions de subventions.

2020-77 : Coopération décentralisée camp de El Arroub Palestine – Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association France-Palestine Solidarité Centre Bretagne

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint

Dans le cadre de l'appel à projet franco-palestinien (2019-2021), la Ville de Carhaix, Poher Communauté, le Conseil Départemental du Finistère, et l'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne sont partenaires afin d'apporter un soutien à la résilience des enfants anciens détenus et des jeunes en difficulté du camp El Arroub.

Ce camp situé à environ 20 km de Jérusalem regroupe environ 9 000 personnes dont de nombreux enfants.

La Ville de Carhaix est jumelée avec le camp El Arroub depuis 2011.

L'objectif est d'apporter un soutien à la résilience des enfants anciens détenus et des jeunes en difficulté du camp d'El Arroub. Ce projet se présente en deux parties :

- activités culturelles, sportives, éducatives sous l'égide du Women's center. Attention particulière à la participation des filles, aux enfants handicapés, et aux anciens détenus,
- voyage d'une délégation de 6 adolescents (3 filles et 3 garçons) avec deux adultes accompagnateurs en Bretagne. Le but est de permettre à ces jeunes de rencontrer les associations du centre Bretagne concernées et d'acquérir une nouvelle expérience pour pérenniser et densifier l'animation des divers ateliers.

Il s'agit d'apporter un soutien à des besoins identifiés par les partenaires palestiniens et différents acteurs humanitaires nationaux et internationaux. Le contexte qualifié de crise prolongée rend l'importance d'activités de soutien aux enfants mais aussi de renforcement de capacités et de soutien matériel clés pour permettre de favoriser la résilience de ces populations.

Ce programme allant de 2019 à 2021 est d'un montant prévisionnel de 36 000€. Afin de le mettre en place, l'association France Palestine Solidarité Groupe Centre Bretagne a sollicité Poher communauté pour se porter candidate à l'appel à projet 2019-2021 du fonds de soutien conjoint à la coopération décentralisée franco-palestinienne 2019 à 2021.

Poher communauté a donc déposé sa candidature et a reçu confirmation début mai 2019 que le projet était retenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (M.E.A.E.) afin de recevoir un appui financier de 12000€.

Cependant cet appui financier est conditionné à une contribution financière des collectivités territoriales françaises, du même montant. Il a donc été prévu dans l'appel à projet que les 24 000€ manquants seraient cofinancés de la manière suivante :

- l'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne : 3 000 €
- le Conseil Départemental du Finistère : 6 000 €
- la ville de Carhaix : 4 500 €
- Poher communauté : 4 500 €
- Autorités locales d'El Arroub : 3 000 €
- Ministère palestinien : 3 000 €

Le 24 juin 2019 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'attribution d'une subvention annuelle de 1 500 € en 2019, 2020 et 2021 à l'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne correspondant à la subvention de 4 500€ prévue dans l'appel à projet.

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Madame Martine ZAIED, représentée par Monsieur Jérôme YVINEC, présidente de l'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 28 votes pour, les membres du Conseil Municipal approuvent l'attribution de cette subvention de 1 500 € pour l'année 2020 à l'Association France Palestine Solidarité Centre Bretagne.

2020-78 : Pont de Kergroas - Travaux de consolidation et de pérennisation – Demande de subvention - Mise en place d'une convention définissant les modalités de financement entre Carhaix et Plounévezel

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Dans la vallée de l'Hyères, le pont de Kergroas permet de relier la partie située sur le territoire de Carhaix au hameau de Kergroas en Plounévezel.

Cet ouvrage de type pont voûte comprenant trois plein-cintres a été édifié au XVIII^e siècle, en maçonnerie de moellon de schiste dégrossis et jointoyés au mortier chaux-ciment.

Le 1er novembre 2019 dernier, un épisode pluvieux a endommagé une partie du pont, sur 4 m environ côté Nord.

Pour la sécurité de tous, ce pont est donc fermé depuis aux véhicules et aux piétons.

D'un point de vue technique, les travaux à réaliser sont :

- Evacuation des matériaux effondrés
- Consolidation des murs en extrémité de la brèche pour éviter d'augmenter l'éboulement
- Mise en place d'un enrochement en pied d'ouvrage
- Projection de béton pour bloquer la brèche.
- Réfection du batardeau

Un diagnostic géotechnique a été réalisé par la société Fondasol afin de préciser plus en détail le cahier des charges.

Il est proposé de réaliser les travaux en deux étapes, la première étape serait réalisée en 2020.

Etape 1 (Réalisation 2020) : Consolidation des murs en extrémité de la brèche pour éviter d'augmenter l'éboulement, mise en place d'un enrochement en pied d'ouvrage et une projection de béton pour bloquer la brèche. Suite à ces mesures conservatoires une nouvelle étude devra être réalisée (sondage des fondations, carottage de l'ouvrage...) avant de réaliser les travaux de consolidation et de pérennisation de l'ouvrage.

Le coût total prévisionnel de cette première phase de travaux est estimé à un montant compris entre 105 500 € et 145 000 € H.T.

| | |
|---|---|
| Maîtrise d'œuvre | 15 000 € H.T. |
| Mesures conservatoires de l'ouvrage | 37 000 € H.T. |
| Opération de butonnage | 20 000 € H.T. |
| Placage de maçonnerie | 22 000 € H.T. |
| Etude géotechnique | 26 500 € H.T. |
| Imprévus | 24 500 € H.T. |
| Estimation du coût des travaux 1^{ère} phase | Entre 105 500 € et 145 000 € H.T. Soit entre 126 600 € et 174 000 T.T.C. |

Etape 2 (Réalisation 2021 ou ultérieure) : La deuxième étape consistera en des travaux de consolidation et de pérennisation de l'ouvrage afin de refermer la brèche et de refaire le batardeau. Un appel d'offre sera lancé pour sélectionner les entreprises. Le coût de ces travaux dépendra de l'étude et des travaux réalisés lors de la première étape.

MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Plusieurs demandes de subventions ont été réalisées afin de financer la première phase de travaux, le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES | MONTANT (T.T.C) | RESSOURCES | MONTANT (T.T.C) |
|--|---|---|--|
| Travaux (sauf voirie et réseaux divers) | Coût évalué entre 126 600 € et 174 000 € | Etat DSIL (30%) | 43 500 € (acquis) |
| | | F.C.T.V.A. (16.404%) | Entre 20 767 € et 28 543 € |
| | | Autofinancement (sous-total) : | Entre 62 333 € et 101 957 € |
| TOTAL entre | 126 600 € et 174 000 € | TOTAL entre | 126 600 € et 174 000 € |

Une Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 30% a été sollicitée au titre du contrat de ruralité et obtenue de la Préfecture pour un montant maximum de 43 500 €.

Le coût final restant à la charge des deux communes est donc évalué entre 62 333 € et 101 957 € T.T.C.

REPARTITION DU FINANCEMENT ENTRE LES PARTIES

La participation des communes au coût total des travaux sera de 50 % du montant H.T. des travaux une fois les subventions obtenues déduites, soit un coût estimé par commune entre **31 166, 50 € et 50 978, 50 €**.

Il est entendu que la commune de Carhaix paye les travaux aux entreprises, réalise les demandes de subventions et de F.C.T.V.A. et les encaisse.

La commune de Plounévélzél remboursera à la ville de Carhaix 50% du montant restant à sa charge, sur présentation de l'ensemble des justificatifs (facture, attribution de subvention...).

La question a été présentée à la commission finances du 18 juin 2020 ainsi qu'à la commission travaux du 24 juin 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- approuvent ce projet,
- décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux D.E.T.R., Fonds National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T., Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L. au titre du contrat de ruralité), de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat, du Département du Finistère, et de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,
- autorisent Le Maire à signer la convention précisant les modalités de financement avec la commune de Plounévezel.

2020-79 : Tarifs de la cantine, de la garderie pour l'année scolaire 2020/2021

Rapporteur : Anne-Marie Kerdraon/Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Il est proposé de maintenir les tarifs de cantine garderie de l'année scolaire 2019/2020 pour l'année scolaire 2020/2021. Ces tarifs sont les suivants :

GARDERIE :

| Quotient familial | 2018/2019 2019/2020 2020/2021 | | |
|-------------------|-------------------------------------|------|---------|
| | Matin | Soir | Journée |
| 0 à 250 | 0.51 | 0.92 | 1.07 |
| 251 à 450 | 0.66 | 1.26 | 1.43 |
| 451 à 600 | 0.77 | 1.53 | 1.79 |
| 601 à 750 | 0.92 | 1.84 | 2.14 |
| 751 à 900 | 1.07 | 2.14 | 2.45 |
| 901 à 1050 | 1.22 | 2.45 | 2.91 |
| Supérieur à 1050 | 1.33 | 2.70 | 3.16 |
| Occasionnels | 1.73 | 3.52 | 5.10 |

CANTINE :

| Quotient familial | 2018/2019 2019/2020 |
|--------------------------|--------------------------------|
| 0 à 250 | 1.28 |
| 251 à 450 | 1.53 |
| 451 à 600 | 1.79 |
| 601 à 750 | 2.04 |
| 751 à 900 | 2.35 |
| 901 à 1050 | 2.60 |
| Supérieur à 1050 | 2.86 |
| Occasionnels | 3.62 |
| Adultes | 4.54 |
| AVS -EVS | 3.62 |

La question a été présentée à la commission finances réunie le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent l'application de ces tarifs à compter du 1er septembre 2020.

2020-80 : Modification des tarifs du camping – supplément de charges liées à la covid 19

Rapporteur : Anne-Marie Kerdraon

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Les frais de désinfection liés au Covid 19 génèrent des dépenses supplémentaires importantes notamment pour la désinfection du linge et le nettoyage des mobil homes.

Il est proposé d'appliquer un surcoût pour la location des mobil homes et des roulottes pour les contrats de locations signés à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- EQUIPEMENTS RESIDENTIELS :

Location de mobil-homes (capacité 6 personnes)

| | Septembre Location hebdomadaire (7 nuitées) | Juillet et Août Location hebdomadaire (7 nuitées) | Septembre Par nuitée | Juillet et Août Par nuitée |
|---------------------------------|--|---|-------------------------|----------------------------------|
| Mobile-home Pour 6 personnes | 320 euros | 400 euros | 65 euros | 75 euros |

| | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| avec terrasse (tarif votés en octobre 2019) | | | | |
| Surcoût lié au COVID (nettoyage des équipements mis à disposition – couettes, oreillers...) à compter du 1 ^{er} juillet 2020 | + 26 € | + 26 € | + 26 € | + 26 € |

Location de la roulotte (capacité : 2 adultes + 2 enfants)

| | Tarif à la semaine | Tarif à la nuitée |
|---|--------------------|-------------------|
| septembre | 266 euros | 55 euros |
| Surcoût lié au COVID (nettoyage des équipements mis à disposition – couettes, oreillers...) à compter du 1 ^{er} juillet 2020 | + 20 euros | + 20 euros |
| Haute Saison (juillet et août) | 370 euros | 65 euros |
| Surcoût lié au COVID (nettoyage des équipements mis à disposition – couettes, oreillers...) à compter du 1 ^{er} juillet 2020 | + 20 euros | + 20 euros |

Les clients auront la possibilité d'amener leur propre matériel (couettes, oreillers...). Dans ce cas le surcoût ne sera pas appliqué

Il est également proposé d'augmenter le tarif de location de draps de 1€

Location de draps : 5 euros / lit (2019) **Proposition à compter du 1^{er} juillet 2020** : 6 euros/lit

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil municipal approuvent ces modifications des tarifs du camping municipal pour 2020. Les nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1er juillet jusqu'à la fin des mesures sanitaires liées à la Covid 19.

2020-81 : Aménagement de la place Per Jakez Hélias – demande de subvention à la Région Bretagne (protocole « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne »)

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absents ayant donné procuration :

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

La Ville de Carhaix a décidé de réaménager son centre-ville. En 2016 et 2017, un premier projet a été réalisé : l'aménagement de la rue de la Fontaine Lapis (une des entrées principales du centre-ville).

En 2019, c'est la rue du Docteur Menguy, une autre entrée principale de la ville dans laquelle se trouve l'accès à l'hôpital qui a été entièrement refaite. En 2020, dans la continuité de ce qui a été fait précédemment, il est prévu de démarrer le réaménagement de la place d'Aiguillon et de la place Per Jakez Hélias.

La Ville envisage ainsi de poursuivre la mise en œuvre de son projet de redynamisation du centre-ville en vue d'y générer de nouveaux flux, d'y attirer et d'y accueillir de nouvelles populations, en y développant les conditions d'un mieux vivre ensemble et en y incluant différents projets culturels et touristiques.

Ce projet comporte un volet aménagement visant la revalorisation qualitative de plusieurs espaces publics.

Ce volet aménagement « espaces publics » sera accompagné sur la même période d'actions de densification du logement, de développement des commerces, d'un programme de création et d'amélioration de bâtiments publics (Maison de santé, Résidence Autonomie, Cinéma, rénovation de la Mairie et des locaux associatifs et scolaires). Une convention opérationnelle a d'ailleurs été signée avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin d'acquérir à différents emplacements des fronts bâtis mixtes logements/commerces à réhabiliter.

La placette Per Jakez Hélias est un lieu intéressant en termes de lisibilité, depuis la rue de l'Eglise et la rue Brizeux. Plusieurs restaurants jouxtent la place ainsi que la salle des halles où sont organisées de nombreuses manifestations tout au long de l'année. L'enjeu est de redonner une fonction d'accueil et non plus de passage à cette placette.

L'objectif est de recréer un lien entre la rue Brizeux, les halles et la place de Verdun. L'aménagement devra intégrer la terrasse du restaurant « La rotonde ». Il devra être réalisé en lien avec l'architecte des bâtiments de France du fait de la proximité avec l'église Saint Trémeur et la Maison du Sénéchal.

Le montant prévisionnel de ces travaux d'aménagement est de 50 000 €/HT. Cet aménagement n'a pas encore débuté compte tenu du projet du restaurant "La Rotonde", jouxtant la place, d'étendre son activité en réalisant une extension de 85 m² côté parking. Cette extension a nécessité la cession d'un terrain communal (déclassement et enquête publique nécessaires). Ces procédures sont aujourd'hui achevées, le permis de construire de cette extension a été accordé. L'aménagement de la place pourra être mis en œuvre fin 2020.

Dans le cadre du protocole au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » cycle opérationnel, la Région a retenu cette opération pour une dépense prévisionnelle de 50 000 € et une aide de 12 712 €.

La question a été présentée à la commission finances du 18 juin 2020 ainsi qu'à la commission travaux du 24 juin 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») :

- approuvent ce projet,
- décident de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du protocole « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » - Opération 3 : aménagement place de la place Per Jakez Hélias auprès de la Région,
- décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,
- autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions

2020-82 : Demande de subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint

Le Département du Finistère répartit le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence voirie. Ainsi les liaisons piétonnes, les aménagements de la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport sont éligibles.

Dans le cadre de l'aménagement du parking de l'école du Boulevard de la République, il est prévu :

- de réaliser des aménagements de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,

- de réaliser des aménagements de sécurité aux abords de l'école du Boulevard de la République, espace recevant du public.

Les travaux et équipements nécessaires sont estimés à 30 000 € HT selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES H.T. | | RECETTES H.T. | |
|--|--------------|--|------------------------------------|
| Libellé | Montant | Libellé | Montant sollicité de la subvention |
| Aménagement du parking de l'école du Boulevard de la République Réalisation d'aménagements de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière et réalisation d'aménagements de sécurité aux abords de l'école du Boulevard de la République, espace recevant du public. | 30 000, 00 € | Département | - |
| | | Etat Produit des amendes de police plafond de dépenses de 30 000€ | 7 500, 00 € |
| | | TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.) | 7 500, 00 € |
| TOTAL (coût de l'opération H.T.) | 30 000, 00 € | Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 30%) | 22 500, 00 € |

La question a été présentée à la commission finances du 18 juin 2020 et à la commission travaux du 24 juin 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de solliciter une subvention auprès du Département du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020 et autorisent M. Le Maire à déposer un dossier et à signer tout document relatif à ce dossier.

2020-83 : Implantation d'un complexe cinématographique de trois salles en centre-ville – Approbation du programme, lancement du concours d'architecte et demande de subventions

Rapporteur : Serge Couteller

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :
Le quorum est atteint

La ville de Carhaix-Plouguer possède un fort capital culturel qui s'exprime à travers un grand dynamisme associatif local et de nombreux équipements culturels.

Le cinéma « Le Grand Bleu », situé en périphérie de la ville et animé par l'association Contrechamp, participe activement à cette dynamique culturelle. Néanmoins, le fait de ne disposer que d'un seul écran freine aujourd'hui la possibilité de multiplier et diversifier l'offre cinématographique.

Partant de ce constat, la Ville de Carhaix a souhaité étudier l'opportunité d'implantation d'un nouveau cinéma sur la commune. Une étude de marché réalisée par la société Hexacom en 2018, a confirmé l'opportunité de la création d'un nouvel équipement de trois salles place du Champ de foire. Ce projet intègre pleinement la politique de dynamisation du centre-ville. Cet équipement permettra de créer un flux de population supplémentaire propice au dynamisme de l'activité commerciale.

Sa construction sera accompagnée d'un réaménagement de la place (circulation, paysager, voirie) afin d'augmenter le nombre de places de parking et apporter un cadre urbain de qualité en correspondance avec le futur équipement. Le marché hebdomadaire y sera maintenu. Un projet de jardin public autour de cette place est également à l'étude, ce qui permettra de créer en cœur de ville un espace de convivialité et un lieu de détente pour la population.

1 - PROGRAMME GENERAL

De manière synthétique le programme du cinéma serait le suivant :

Surfaces Utiles :

- Espace Accueil avec sanitaires H et F, de 160 m²
- Salles de projection (620 m²) :
 - Salle 1 de 220 fauteuils : 330 m²
 - Salle 2 de 100 fauteuils : 150 m²
 - Salle 3 de 60 fauteuils : 90 m²
 - 3 cabines de projection pour 20 m²
 - Sanitaires H (10 m²) et F (15m²) à proximité des salles de projection
 - Dégagement et circulation de 50 m²
- Administration (65 m²)
 - 1 bureau Direction de 10 m²
 - 1 bureau de 20 m²
 - Espace polyvalent de 30 m²
 - Sanitaire personnel de 5 m²
 - Dégagement et circulation de 6 m²
- Locaux techniques (160 m²)
 - Réserve billetterie/confiserie de 5 m²
 - Local entretien avec vestiaire de 6 m²
 - Local archives/reprographie de 5 m²
 - Local Chaufferie / Climatisation de 30 m²
 - Local Ventilation de 80 m²
 - Climatisation des cabines de projection pour 15 m²
 - TGBT de 8 m²

- Local déchets extérieurs de 8 m²
- Dégagement et circulation de 15 m²

Surfaces de Planchers (SP) : surfaces utiles + dégagements et circulations
 SP : 944 m²

2 – ESTIMATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Les premières estimations sur la base de l'approche architecturale seraient les suivantes :

Coût de l'opération « cinéma » : 3 441 600 euros HT dont :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| - GO / Clos couvert : | 855 750 € HT |
| - Second œuvre | 550 500 € HT |
| - Électricité : | 357 825 € HT |
| - Mobilier : | 152 430 € HT |
| | |
| - Équipements spéciaux : | 480 000 € HT |
| - Chauffage & ventilation / plomberie | 280 755 € HT |
| - Honoraires & divers : | 764 325 € HT |

3 - CONCOURS D'ARCHITECTURE

Il est proposé de lancer un concours d'architecture restreint sur ESQ+, fondé sur les articles L.1210, R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 à R2172-6 du code de la commande publique. Il se déroulera en 2 temps :

- appel de candidatures auprès d'équipes de maîtrise d'œuvre et sélection de 3 équipes sur, compétences, moyens et références.
- étude par les 3 équipes sélectionnées du projet de création du cinéma avec remise d'un dossier sur ESQ+. Le choix du lauréat sera effectué par le conseil municipal après avis motivé du jury.

Le nombre de candidats admis à concourir est de 3.

4- COMPOSITION DU JURY

En application des articles R2162-22 à R2122-26 du code de la commande publique, le jury est composé de 3 collègues : élus titulaires et suppléants, personnalités expertes, maîtres d'œuvre.

Les membres élus de la CAO de la Ville de Carhaix-Plouguer sont de plein droit membre du jury. Un arrêté du Maire précisera la composition du jury ultérieurement. Le Maire aura la qualité de Président du jury.

Il est proposé d'attribuer aux membres qualifiés et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours une indemnité de 400 € HT par réunion de jury dûment convoquée. Les indemnités kilométriques seront remboursées au vu du barème en vigueur dans l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques.

5 - PLANNING PREVISIONNEL

- Délibération de la Ville de Carhaix-Plouguer sur l'approbation du programme et engagement de la procédure le 29 juin 2020 ;
- Lancement de la procédure de concours en juillet 2020
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en décembre 2020
- Etudes de conception (APS, APD, PC et PRO) de janvier à Décembre 2021
- Dépôt du PC en septembre 2021
- Consultation travaux de février à avril 2022
- Démarrage travaux à l'été 2022 (12 à 15 mois)
- Mise en service du cinéma fin d'année 2023.

6- PRIMES

Conformément aux prescriptions des articles R2172-4 à R2172-6 du code de la commande publique, l'indemnisation des architectes ayant concourus est obligatoire car les concurrents réalisent une partie de la prestation qu'ils effectuent habituellement dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre. Les articles R2172-4 à R2172-6 du code de la commande publique ont pour objet de dédommager les candidats d'une partie des frais qu'ils ont effectivement exposés pour y prendre part. Le montant des primes versées à chaque concurrent est égal au prix estimé des études demandées au concours, affecté d'un abattement au plus égal à 20%. S'agissant du candidat retenu, cette somme constituera une avance sur honoraires.

En l'occurrence, il vous est proposé de fixer le montant de la prime à la somme de 20 000 € HT par candidat.

Le nombre de candidats admis à concourir est de 3.

La question a été présentée à la commission finances du 18 juin 2020 et à la commission culture du 16 juin 2020 qui ont émis, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent** le programme général de la réalisation du cinéma
- **autorisent** le lancement du concours restreint d'architecture fondé sur les articles L.1210, R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 à R2172-6 du code de la commande publique.
- **approuvent** l'estimation globale de l'opération de :
 - 3 441 600 € HT
- **autorisent** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., Dotation de Soutien à l'Investissement au titre du contrat de ruralité, au Fond National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T), de la Région Bretagne, au titre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays, le département du Finistère, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et de tout autre organisme public ou privé
- **autorisent** Monsieur le Maire à signer toutes les commandes nécessaires à la bonne exécution (bureaux techniques, études de sol...)
- **autorisent** le défraiement des membres qualifiés
- **autorisent** le défraiement des membres qualifiés et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours pour un montant de 400 € HT par réunion du jury dûment convoquée plus frais de déplacement.

- **acceptent** de fixer le montant de la prime aux candidats ayant remis des études pour un montant, chacune de 20 000 € HT, cette somme constituant une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate.

2020-84 : Centre communal d'Action Sociale : désignation des administrateurs élus et des administrateurs nommés

Rapporteur : H. Guillemot

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme LUCAS Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Les dispositions afférentes au Conseil d'Administration des CCAS et au mode de désignation des administrateurs, élus ou nommés, sont codifiées aux articles L 123-6, R123-7, R 123-12 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS comprend, outre le maire qui le préside, des membres élus choisis par le conseil municipal en son sein et autant de membres nommés par le Maire non membres du conseil municipal.

Par délibération du 2 juin 2020, le conseil Municipal a fixé à 8 le nombre de membres élus et de membres nommés qui siégeront au conseil d'administration du CCAS.

Election des membres du CCAS : 8 sièges

La délibération 2020-40 du Conseil Municipal du 2 juin 2020 précisait qu'il serait procédé à la désignation des représentants élus **au scrutin secret, de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel**, les listes présentes au sein du conseil municipal ayant été invitées par le Maire à déposer leur liste de candidats au plus tard au début de la séance du conseil municipal à l'ordre du jour de laquelle il serait procédé au renouvellement du conseil d'administration.

Une liste unique est présentée :

1. Hélène GUILLEMOT
2. Marie-Antoinette QUILLEROU
3. Isabelle AUFFRET
4. Rémy L'HOPITAL
5. Valérie LUCAS
6. Patricia PENSIVY
7. Pierre-Yves THOMAS
8. Isabelle LE GUERN

Désignation des 8 membres extérieurs au conseil Municipal, nommés au CCAS

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les associations ont été informées collectivement par voie d'affichage en Mairie le 3 juin 2020 et par voie de presse (parution du 12 juin) du prochain renouvellement des 8 membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ainsi que du délai de quinze jours, dans lequel elles pouvaient formuler des propositions concernant leurs représentants (soit jusqu'au 18 juin 2020).

A l'issue de ce délai les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Mme Annaick KELLER en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- M Yves MASSE en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département, l'A.D .M.R. du Poher ;
- Mme Geneviève LE BIHAN en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département, l'Association des paralysés de France du Sud-Finistère ;
- M Claude OMNES en qualité de représentant de la section locale de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés et Accidentés de la Vie,
- M Michel ABEGUILE, en qualité de représentant de la délégation locale du Secours Catholique.
- Mme Aline CHIERASTO, en qualité de représentante de la délégation locale de la Croix Rouge.
- Mme Marie-Madeleine GUILLOU, en qualité de représentante de l'association départementale des Restaurants du Cœur,
- Mme Martine LE PESQ en qualité de représentante de la délégation locale du Secours Populaire

Ces membres seront nommés par arrêté du Maire.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, la liste proposée est élue à l'unanimité (29 voix). Sont donc élus membres du CCAS :

1. Hélène GUILLEMOT
2. Marie-Antoinette QUILLEROU
3. Isabelle AUFFRET
4. Rémy L'HOPITAL
5. Valérie LUCAS
6. Patricia PENSIVY
7. Pierre-Yves THOMAS
8. Isabelle LE GUERN

2020-85 : Syndicat intercommunal d'action sociale et culturelle (SIASC) : élection des délégués du Conseil Municipal et nomination des délégués représentants des associations

Rapporteur : Hélène Guillemot

| |
|--|
| <p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme</p> <p>Absent(s) : M. BRIAND Philippe</p> <p>Le quorum est atteint</p> |
|--|

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le vote a lieu à bulletin secret. Toutefois, Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L 2121-21 du CGCT).

Le S.I.A.S.C assure notamment la gestion d'activités en direction des personnes âgées : portage de repas à domicile, téléassistance, réseau gérontologique, vacances de psychologue.

Le SIASC est composé de deux collèges :

- le collège des élus
- le collège des représentants d'associations et d'organismes concernés par une ou plusieurs activités du Syndicat.

Il est rappelé que le nombre de conseillers élus dépend du nombre d'habitants.

POPULATIONS TOTALES 2017 INSEE

| COMMUNES | NOMBRE HABITANTS | NOMBRE DELEGUES TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------------|------------------|----------------------------|------------|
| CARHAIX | 7789 | 8 | 8 |
| CLEDEN | 1179 | 2 | 2 |
| KERGLOFF | 903 | 2 | 2 |
| MOTREFF | 717 | 2 | 2 |
| PLOUNEVEZEL | 1253 | 2 | 2 |
| POULLAOUEN | 1532 | 4 | 4 |
| SPEZET | 1852 | 4 | 4 |
| SAINT HERNIN | 776 | 2 | 2 |
| | | | |
| SERVICE A DOMICILE DU CORONG | | 4 | 4 |
| | | | |
| TOTAL | | 30 | 30 |

L'article 6 des statuts du SIASC prévoit que la commune de Carhaix désigne 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants. Les délégués sont répartis ainsi : 50% pour le collège des représentants du conseil municipal, 50% pour le collège des représentants d'Associations et d'Organismes concernés par une ou plusieurs actions du SIASC. Les délégués siègent au sein d'un comité qui se réunit au moins une fois par semestre. Le comité élit un bureau comprenant le Président, 2 vice-présidents, un secrétaire, un membre délégué par les communes du Finistère adhérentes au syndicat et un membre délégué pour les services d'aide à domicile du Corong.

Pour la désignation des représentants du collège des associations pour Carhaix, un affichage a été fait en mairie le 26 mai, et un avis est paru dans la presse afin que les associations intéressées transmettent, au plus tard le 10 juin 2020 des noms de candidats pour siéger au sein du SIASC.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants parmi les membres du conseil municipal ainsi que 4 délégués titulaires et 4 suppléants parmi la liste de candidats proposée par les associations et organismes concernés par les actions du syndicat :

Membres issus du conseil municipal :

| Titulaire | Suppléant |
|------------------|---------------------|
| Hélène GUILLEMOT | Catherine BOULANGER |
| Valérie LUCAS | Isabelle AUFFRET |
| Rémy L'HOPITAL | Fabienne RICHARD |
| Patricia PENSIVY | Serge COUTELLER |

Membres représentants d'associations :

| Titulaire | Suppléant |
|--|------------------------------|
| Mme Sylvie YVINEC (association soins palliatifs) | Non désigné |
| Mme Annie SEZNEC (UTL) | Mme Odette COUSOT (UTL) |
| M. Olivier CHAPALAIN (ADMR) | Mme Yveline PRIMOT (ADMR) |
| M. Denis PASQUET (UNAFAM) | Mme Geneviève DENES (UNAFAM) |

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de ne pas voter à bulletin secret mais à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la proposition de composition du comité du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle.

2020-86 : Commission communale des impôts directs (CIDD) : désignation des commissaires

Rapporteur : D. Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) dispose qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Elle a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par Daniel Cotten, adjoint aux finances, ayant reçu délégation à cet effet par arrêté municipal du 11 juin 2020.
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires est effectuée par la direction départementale des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

La liste suivante est proposée :

Membres domiciliés sur la commune

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| CADIOU Alain LE BORGNE Naïa DELEON Anne-Lise LE GARREC Jocelyne BOUSSARD Paul BARBAY-TREGUER Kristell LUCAS Loïc SEZNEC Henri PICARD Yolène BERNARD Joseph GUENVER Yves CLAUDE Mickaël PHILIPPE Hervé COCHENNEC Eric | COUGARD Bernard COQUIL Véronique BODENAN Bernard LE GALL HERVE Jacqueline QUILTU René DIRAISON Jean-Yves ROLLAND Marie-France MAZEAS Henri GOURLAY Yvon POULIQUEN Patrick JEGOU Laurence FAUCHEUX Lydie PLUSQUELLEC Guy LE BOULCH Michel |

Membres extérieurs à la commune

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| PARLIER Philippe Cléden-Poher Le MENEEC Alain Plounévezel | HELLEQUIN Michel Saint-Hernin HELY-DANIELLOU Marie-Aude Treffrin |

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la composition de la CIDD telle que présentée ci-dessus.

2020-87 : Commission bilinguisme breton-français : désignation des membres extérieurs au Conseil Municipal

Rapporteur : Marie-Antoinette QUILLEROU

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann,

PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 2 juin, de créer des commissions extra-municipales, dont une commission bilinguisme breton – français destinée à promouvoir la langue bretonne.

Le conseil municipal en fixe la composition, sur proposition du maire.

Ils sont présidés par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Ces comités sont consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité entrant dans le champ d'intervention des associations membres.

Ces comités peuvent transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels ils ont été créés, mais ne disposent d'aucun pouvoir de décision (CAA Nantes, 30 octobre 2003, n°00NT01637).

Pour rappel, les élus suivants ont été désignés pour cette commission lors du conseil du 2 juin :

Marie-Antoinette QUILLEROU
Serge COUTELLER
Patricia PENSIVY
Rémy L'HOPITAL
Ludovic AUFFRET
Philippe BRIAND
Laure BOUSSARD

M. Le Maire propose d'y associer les personnes suivantes :

| Organisme | Nom |
|-------------------------|------------------------------------|
| Skol Diwan | Mme A-L. Deléon et les enseignants |
| Ecole Huella | Enseignante de la classe bilingue |
| Ecole république | Enseignante des classes bilingues |
| Ecole de Kerven | Enseignante de breton |
| Ecole Enfant Jésus | Enseignante de breton |
| Collège Beg Avel | Professeur de breton |
| Lise Diwan | Enseignants et lycéens |
| Bibliothèque de Carhaix | M-C. Jaouen et H. Maloeuvre |
| Roudour | |
| Bagad Karaez | |
| Kelc'h keltieg Karaez | |
| Ofis ar Brezhoneg | M. E. Le Coadic |
| CLAJ du Poher | Mme A. Mirail |

| | |
|---------------|------------------------|
| DAO | M. F. Quere |
| Ti ar Mamigou | |
| | M. V. Abaziou |
| | Mme Simon et M. Ar Men |

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal désignent les personnes ci-dessus nommées pour être associées aux élus au sein de la commission bilinguisme.

2020-88 : Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées : fixation de la composition

Rapporteur : V. LUCAS

| |
|--|
| <p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme</p> <p>Absent(s) : M. BRIAND Philippe</p> <p>Le quorum est atteint</p> |
|--|

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Selon l'article L2143-3 du CGCT, dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La désignation des membres de la Commission sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de fixer :

- à 6 le nombre de membres élus (dont le Maire président),
- à 6 le nombre de membres nommés représentant d'associations d'usagers, d'associations de personnes handicapées,
- à 2 le nombre de personnes qualifiées.

2020-89 : Commission locale d'indemnisation des commerces suite aux travaux – Election des représentants du conseil municipal

Rapporteur : J. MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint

La dynamisation du tissu commercial constitue une priorité pour la municipalité. Le projet de redynamisation du cœur de ville s'inscrit dans cette perspective. Si à terme, les travaux entrepris par la ville devraient encourager l'activité commerciale, ils causent un certain nombre de désagréments pour les entreprises et les commerces qui peuvent conduire à une baisse de leurs chiffres d'affaires.

Par délibération du 28 janvier 2019, le conseil municipal a créé une commission locale d'indemnisation pour accompagner au mieux les commerçants riverains des travaux qui vont être engagés en cœur de ville.

Il s'agit d'un organe consultatif ayant pour objet d'instruire les demandes d'indemnisations formulées par toute entreprise riveraine des travaux d'aménagement, subissant une baisse d'activité et une perte de marge brute du fait desdits travaux. Les calculs sont effectués sur la base des trois derniers exercices comptable.

A cet effet, la commission examine la recevabilité de la demande en vérifiant si les conditions juridiques ouvrant droit à indemnisation sont réunies, avant d'analyser la part du préjudice juridiquement indemnisable et d'en proposer un montant.

Une fois la réalité du préjudice confirmée, cette commission rendra alors un avis et renverra au conseil municipal, le soin de refuser ou d'accepter le principe d'une indemnisation et d'en arrêter le montant.

En cas d'accord, un projet de protocole d'accord transactionnel sera soumis au conseil municipal (art. L 2541-12 du CGCT).

La commission d'indemnisation amiable est placée sous la présidence du Tribunal Administratif de Rennes ou de tout magistrat de l'ordre administratif qu'il voudra bien désigner.

A ce jour, un dossier a ainsi été examiné, lié aux travaux de la rue du docteur Menguy.

La composition de la commission est la suivante :

- 5 représentants de la commune désignés par le conseil municipal
- 1 représentant de Poher communauté, au titre de sa compétence en matière économique,
- 1 représentant de la CCI,
- 1 représentant de la Chambre des métiers et de l'Artisanat,
- 1 représentant de la compagnie des commissaires aux comptes ou un représentant de l'ordre des experts comptable,
- 1 trésorier payeur général ou son représentant,
- 1 représentant de l'association de commerçants Carhaix Boutik,
- 1 représentant de l'association des Artisans,
- 1 magistrat du Tribunal Administratif qui assurera la présidence de la commission en garantie de l'impartialité de la commission.
- Siégeront en tant que membres consultatifs des représentants des services de la ville

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité les 5 représentants du conseil municipal au sein de cette commission :

Christian TROADEC
Bertrand BERGOT
Daniel COTTEN
Jo BERNARD
Anne-Marie KERDRAON

2020-90 : Chapelle Sainte Anne – Rue Brizeux – Demande de classement au titre des monuments historiques

Rapporteur : Serge Couteller

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC

Jérôme

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

La chapelle Saint-Anne, rue Brizeux, est le dernier vestige de la « maison des pauvres » bâtie dans l'une des rues principales de la cité médiévale, la rue du Pavé.

Elle était rattachée au premier hôpital de la commune construit en 1478 par Maurice du Méné en pénitence de ses péchés pour avoir participé au saccage de la ville de Pontoise et pour gagner sa place au paradis. Il était alors chambellan du duc de Bretagne François II (1458-1488) puis capitaine de la duchesse Anne. Cet hôpital aurait servi de léproserie autrefois.

La chapelle fut entièrement reconstruite dans un style néogothique au XIXe siècle. Une tour fut détruite en 1964 (il n'en reste plus qu'un oculus utilisé pour la construction de la façade des N° 19 et N° 21).

La chapelle est remarquable de par son architecture, son histoire et les objets d'art qui ornent ses murs. Elle est dotée d'une façade au clocher proéminent avec une entrée directe depuis la rue Brizeux.

La voûte lambrissée qui laisse apparaître les entrants et poinçons, s'appuie sur des murs de pierres du pays, du moellon et pierres de taille de granite.

A l'Orient se trouve le chevet qui a la particularité d'être plat.

Le clocher-mur à chambre de cloche de plan carré est surmonté d'une flèche octogonale moulurée flanquée de frontons.

La cloche unique est suspendue à un joug réalisé entièrement en cœur de chêne calibré spécialement pour son poids. Le beffroi garantit ainsi la stabilité du clocher.

Sa corde de 20 mètres fixée au battant en rythme la sonnerie.

L'ensemble du mécanisme a été remplacé en 2019.

La belle porte double en bois massif peint ouvre sur un espace rectangulaire éclairé par la lumière naturelle filtrée par des vitraux majestueux depuis ses baies en arcades.

Un enduit blanc recouvre la face interne des murs.

Le sol de la nef est couvert de dalles de granite usées par les ans.

On peut y admirer :

- Son architecture
- Ses vitraux
- Des statues en bois polychromes :
 - Un Christ en croix (XVIIe siècle)
 - Une Vierge à l'Enfant
 - Une statue de sainte Catherine d'Alexandrie (XVIe siècle)
 - Un saint Antoine ermite

Pendant de nombreuses années, le pardon de Sainte Anne, organisé le 26 juillet, a fait partie des fêtes incontournables de la cité.

Des infiltrations d'eau ont été constatées sur les murs intérieurs et l'édifice nécessite des travaux afin d'assainir l'ensemble.

La ville est propriétaire depuis 2019 d'une bâtisse jouxtant la chapelle.
Il est envisagé de démolir cette maison afin de créer un jardin. La démolition permettrait aussi d'assainir et de mettre en valeur la chapelle.

En effet, la conservation de cet immeuble présente un intérêt public majeur du point de vue de l'histoire et de l'art.

Cette opération s'inscrit dans une valorisation du patrimoine et à ce titre, la commune souhaite solliciter auprès de la DRAC une inscription au titre des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à solliciter un classement au titre des monuments historiques auprès de la DRAC et autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-91 : Vente d'une partie de domaine public – Kergadigen

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

Madame Le MENEEC Christelle souhaite acquérir un délaissé communal devant sa propriété cadastrée : D 251 - D 248 - D 247 - D 245 - D 244 - D 243 à Kergadigen.

Cette emprise, issue du domaine public a une surface d'environ 350 m². (cf plan joint).

Cette portion de voie ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, une enquête publique ne sera pas nécessaire. Il conviendra cependant de procéder à un bornage afin de définir la partie à intégrer dans le domaine privé.

Il est précisé qu'aucun réseau ne passe sur ce terrain.

L'acquéreur se devra de respecter les conditions d'accès aux communs de l'ancienne entité corps de ferme.

La commission urbanisme a émis un avis favorable le 17 juin 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le déclassement de cette portion de terrain et la cession de cette emprise à l'euro symbolique à Madame Le Méneec Christelle. Les frais de bornage et de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

2020-92 : Vente d'une partie de domaine public – Kergaurant

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint

Monsieur VARANI Marc souhaite acquérir un délaissé communal à proximité de sa propriété cadastrée : B 132 - B 138 - B 135 - B 136 - B 137 - B 1125 - B 1126 - B 1128 à Kergaurant.

Cette emprise, issue du domaine public a une surface d'environ 250 m². (cf plan joint).

Cette portion de voie ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, une enquête publique ne sera pas nécessaire. Il conviendra cependant de procéder à un bornage afin de définir la partie à intégrer dans le domaine privé.

Il est précisé qu'aucun réseau ne passe sur ce terrain.

La commission urbanisme a émis un avis favorable le 17 juin 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le déclassement de cette portion de terrain et la cessions de cette emprise à l'euro symbolique à Monsieur VARANI Marc. Les frais de bornage et de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

2020-93 : Convention d'utilisation du terrain de football – commune de Treffrin

Rapporteur : Olivier Faucheux

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

Le club de football de Treffrin est en sommeil cette saison et ne reprendra pas d'activité l'an prochain. La municipalité de Treffrin propose à nouveau de mettre le terrain et ses annexes (vestiaires et parking) à disposition de la commune de Carhaix. Il sera utilisé par les clubs de

football carhaisiens afin d'assurer le déroulement des matchs et des entrainements des différentes équipes des clubs.

Les modalités de mise à disposition et d'utilisation sont précisées dans la convention ci-jointe. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle convention à intervenir entre la commune de Carhaix et celle de Treffrin, et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

2020-94 : Indemnité de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux délégués – Annule et remplace la délibération du 02.06.2020

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, au maire, aux adjoints et aux conseillers titulaires d'une délégation, et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T) dans la limite de l'enveloppe globale. Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est joint à la délibération.

Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités sont écrêtées. L'article L2123-20-III met fin au reversement de l'écrêtement à d'autres élus locaux. Désormais la part écrêtée résultant d'un cumul d'indemnités de fonction est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Considérant que l'article L.2123-23 du code général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune, et qu'il y a lieu, de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

Considérant que la commune compte 7789 habitants au regard du recensement en vigueur au 1/01/2020, pour tout le mandat (Décret n° 2019-1302 du 5 Décembre 2019 modifiant le Décret n° 2003-485 du 5 Juin 2003 relatif au recensement de la population)

Considérant en outre que la commune est chef-lieu de canton, ce qui justifie l'autorisation des majorations d'indemnités de fonction du maire et des adjoints, prévues par les articles L2123-22 et R2123-23 du C.G.C.T.,

Le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints, est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1027) ajouté au total du produit de 22% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints soit 8.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées suivant la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires.

A compter du 23 Mai 2020, date de l'installation du nouveau Conseil Municipal, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, il est proposé :

- 1) **de fixer** le montant des indemnités du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux délégués, comme suit :
 - Maire : 54.23% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
 - 1^{ère} adjointe au Maire : 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
 - Adjoints : 15.31% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
 - Conseillers délégués : 6.81% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») approuvent, dans un premier temps, le montant des indemnités allouées aux Elus.

- 2) **d'approuver la majoration** de 15% des indemnités fixées ci-dessus, du fait que la ville de Carhaix est chef-lieu de canton.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») approuvent, dans un second temps, l'application de la majoration du montant des indemnités

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget

La présente délibération annule et remplace celle du 2 juin 2020.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 23 Mai 2020

annexé à la délibération

| Fonction | Pourcentage de l'indice brut 1027 indice majoré 830 | Montant mensuel brut au 23/05/2020 | Montant mensuel brut au 23/05/2020 (y compris indemn. Chef-lieu de canton) |
|---------------------------|--|---|---|
| Maire | 54.23% | 2109.16 € | 2425.53€ |
| 1 ^{ère} adjointe | 22% | 855.67 € | 984.02€ |
| 2 ^{ème} adjoint | 15.31% | 595.30 € | 684.60€ |
| 3 ^{ème} adjoint | 15.31% | 595.30 € | 684.60€ |
| 4 ^{ème} adjoint | 15.31% | 595.30 € | 684.60€ |
| 5 ^{ème} adjoint | 15.31% | 595.30 € | 684.60€ |
| 6 ^{ème} adjoint | 15.31% | 595.30 € | 684.60€ |
| 7 ^{ème} adjoint | 15.31% | 595.30 € | 684.60€ |
| 8 ^{ème} adjoint | 15.31% | 595.30 € | 684.60€ |
| Conseiller délégué | 6.81% | 264.60 € | 304.29€ |
| Conseiller délégué | 6.81% | 264.60 € | 304.29€ |
| Conseiller délégué | 6.81% | 264.60 € | 304.29€ |
| Conseiller délégué | 6.81% | 264.60 € | 304.29€ |
| Conseiller délégué | 6.81% | 264.60 € | 304.29€ |
| Conseiller délégué | 6.81% | 264.60 € | 304.29€ |
| Conseiller délégué | 6.81% | 264.60 € | 304.29€ |
| Total mensuel | | 8984.13 € | 10331.78 € |

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées suivant la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires.

2020-95 : Personnel communal : création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant la période de confinement

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, et Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant statut de la Fonction Publique Territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19. Celle-ci, d'un montant maximum de 1000 € peut être versée à certains agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19, pour assurer la continuité des services publics.

Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 au profit des agents de la ville de Carhaix (titulaires, stagiaires ou contractuels), particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant la période du 18 mars au 10 mai 2020 ».

Cette prime est instaurée **selon les modalités suivantes** :

- Le montant de cette prime est plafonné à 1000 € maximum (base 39h par semaine sur toute la période)
- Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés aux conditions de travail suivantes :
 - * à un surcroît significatif de travail du fait des contraintes supplémentaires engendrées par les nécessités de nettoyage et de désinfection des espaces publics et des locaux.
 - * en raison des contraintes et des évolutions règlementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire,
 - * en raison de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires dans des conditions de sécurité renforcées et parfois en-dehors des horaires habituels,
 - * en raison des contraintes renforcées en matière de soin des personnes malades, du stress généré par le risque encouru et de la modification des horaires de travail le cas échéant,
 - * en raison de la participation active aux mesures de prévention et de contrôle durant la période de confinement et plus largement d'état d'urgence sanitaire.
- Le montant individuel est proratisé en fonction des heures effectivement réalisées **en présentiel**, au sein du service d'origine de l'agent, d'un autre service ou d'une autre collectivité.

- La prime exceptionnelle sera versée en une seule fois sur la paie du mois de juillet 2020.
- La prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales.

La commission finances a émis un avis favorable le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent la création d'une prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus,**
- **autorisent le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus,**
- **décident de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.**

2020-96 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – exercice 2019

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission finances le 18 juin 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

2020-97 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable – exercice 2019

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission finances le 18 juin 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 26 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KEDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

Etat ventes – acquisitions – cessions 2019 – Information

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux biens des communes fait obligation aux communes de plus de 2 000 habitants de répertorier les acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de chaque exercice.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des tableaux annexés, des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice 2019.

Rapport d'activité 2019 - Espace Glenmor

Ce rapport a été présenté à la commission culture le 16 juin 2020

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du rapport d'activité 2019 de l'espace Glenmor.

Rapport d'activité 2019 - Centre des Congrès

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du rapport d'activité 2019 du centre des congrès.

Convention de mise à disposition de 125m² de locaux de la MSAP au profit de la commune de Carhaix- Approbation d'un avenant (prolongation jusqu'au 30/09/20)

La ville de Carhaix réalise des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de sa mairie, à cet effet elle loue à Poher communauté les locaux au sein de la Maison de services au public (MSAP).

Ces bureaux d'une surface de 125,11 m² ont fait l'objet d'une convention de mise à disposition signée le 24 juin 2019 pour la période 1^{er} octobre 2019 - 31 mars 2020, cette convention a fait l'objet d'un premier avenant modifiant la durée jusqu'au 31 mai 2020.

Le chantier a pris du retard du fait de l'Etat d'urgence sanitaire aussi, le chantier s'achèvera seulement au cours de l'été 2020. Le retour des services municipaux à la mairie est prévu en septembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal sont donc informés qu'un nouvel avenant de prolongation de la convention de mise à disposition de locaux jusqu'au 30 septembre 2020 a été signé le 22 mai 2020. Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées. (Cf. avenant joint)

[Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal \(art. L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT\)](#)

Objet : Travaux d'aménagement de la rue du Docteur Menguy

Lot n°1 : Terrassements, Voirie, Réseaux Divers

Lot n°2 : Espaces verts, mobilier, maçonnerie

N° : 2019-07

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme

Date de lancement de la consultation : Lundi 4 mars 2019

Date limite de réception : Vendredi 29 mars 2019

Registre des dépôts : 4 offres dont un courrier d'excuse (1 offre pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2)

Lot 1 : Infructueux (relancé) – nouvelle consultation n°2019-14

Le marché est attribué pour le lot 2 à l'entreprise Jo Simon à Ploudaniel.

Montant lot 2 : 139 252,90 € HT

Objet : Travaux d'aménagement de la rue du Docteur Menguy

Relance du Lot n°1 : Terrassements, Voirie, Réseaux Divers

N° : 2019-14

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme

Date de lancement de la consultation : le vendredi 24 mai 2019

Date limite de réception : le vendredi 14 juin 2019

Registre des dépôts : 1

Le marché est attribué à l'entreprise Colas Centre Ouest

Montant lot 1 : 731 367,10 € HT

Avenant n°1 au lot 1 (Colas) : 31 161,08 € HT

Avenant n°2 au lot 1 : 19 700,00 € HT

Nouveau montant du lot 1 : 782 228,18 € HT

Le montant global initial du marché de la rue Menguy est de 870 620,00 € HT

Nouveau montant : 921 481,08 € HT

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal (art. L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT)

2020-99 : Motion contre le projet d'installation d'un radar sur la route départementale à Cabornès

Rapporteur : Christian Troadec

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme ZAIED Martine à M. YVINEC Jérôme, M. AUFFRET Ludovic à Mme MAZÉAS Jacqueline

Absent(s) : M. BRIAND Philippe

Le quorum est atteint.

La réglementation prévoit que les radars vitesse fixes sont installés sur des sites proposés par les préfets de département sur les critères suivants :

- les zones où se produisent des accidents pour lesquels des vitesses excessives sont principalement en cause ;
- à intervalles réguliers sur les grands itinéraires pour faire baisser la vitesse moyenne sur l'ensemble du trajet ;
- les zones où les usagers doivent redoubler de vigilance, notamment les portions de route où des aménagements seraient difficilement réalisables ou extrêmement coûteux (tunnels, ponts) ;
- Dans les lieux et sur les portions de routes où la présence des forces de l'ordre est impossible pour permettre la réalisation des contrôles de vitesse traditionnels.

Ce projet aurait dû être fait avec une concertation préalable ; en effet, cette portion de voie n'est pas particulièrement accidentogène.

Aussi, il serait judicieux de privilégier la prévention à la répression.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent cette motion et décident de solliciter la préfecture pour l'installation d'un radar pédagogique en lieu et place du radar prévu initialement.

Clôture à 21h00

Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00